Comité national des appellations d’origine – Vins et boissons alcoolisées : face à un contexte particulièrement compliqué, les appellations se battent et s’adaptent.

Réuni les 11 et 12 juin 2025, le Comité national des appellations d’origine relatives aux vins, boissons alcoolisées et spiritueux de l’INAO a examiné de nombreux sujets structurants pour les filières viticoles et cidricoles. Ces travaux s’inscrivent dans une dynamique de modernisation des cahiers des charges, de renforcement de la durabilité des signes officiels de qualité et de prise en compte des enjeux d’adaptation au changement climatique.

Montpeyroux en route vers l’AOP : une reconnaissance attendue pour un terroir d’exception

L’appellation « Montpeyroux » est sur le point de rejoindre officiellement la grande famille des AOP. Située au cœur de l’Hérault, l’aire couvre quatre communes et près de 595 hectares. Le dossier, soutenu par 22 caves et fort d’une production annuelle de 4 000 hl, met en avant des pratiques viticoles exigeantes, un encépagement traditionnel, et des sols caillouteux uniques qui confèrent aux vins leur complexité et leur aptitude à la garde.
Après six années de travail porté par un collectif de vignerons engagés, le Comité national de l’INAO s’est prononcée sur l’homologation du cahier des charges et sur la reconnaissance du Syndicat de l’AOC Montpeyroux comme organisme de gestion. Cette AOP viendrait consacrer un terroir déjà emblématique, dans la continuité de la hiérarchisation qualitative engagée dans le Languedoc.

AOP "Languedoc" ©Syndicat AOC Languedoc

1 - Développer une approche globale des appellations au travers de la durabilité, base de toute stratégie porteuse d’avenir

Le Comité a validé la méthodologie de travail proposée par le groupe dédié à la durabilité, intégrée au nouveau Contrat d’Objectifs et de Performance 2024–2028. Un guide d’appui aux ODG sera diffusé, permettant aux filières d’établir un diagnostic, de définir une stratégie durable et de suivre ses effets à travers des indicateurs environnementaux, économiques et socioculturels.

2 - Segmenter et améliorer la visibilité de l’offre

Reconnaissance des “crus” en Alsace : lancement de la phase opérationnelle

Un jalon important a été franchi pour la hiérarchisation de l’AOC Alsace. Le Comité a validé la grille de recevabilité des demandes de reconnaissance des “crus” à l’échelle de lieux-dits, ainsi que la méthodologie d’instruction en deux étapes : une évaluation par des consultants indépendants, puis des délimitations parcellaires sur le terrain. Sept premiers dossiers sont engagés.

Hiérarchisation de l’AOC Alsace

La commission d’enquête a présenté un rapport d’étape sur la hiérarchisation de l’AOC Alsace. Le CNAOV a validé une nouvelle orientation permettant l’usage de la mention « cru » pour des dénominations géographiques complémentaires à l’échelle de lieux-dits, dans le respect des règles nationales. Sept premiers dossiers de reconnaissance de « crus » ont été déposés par l’AVA.

Reconnaissance des DGC Cabrières (AOP Languedoc) et Cazelles (AOP Minervois)

Le CNAOV a validé la mise en consultation publique des projets d’aires géographiques pour les futures AOP « Cabrières » et la DGC « Cazelles », marquant une nouvelle étape dans la hiérarchisation des appellations du Languedoc.

Révision parcellaire de l’AOP Mercurey

Le Comité a validé la délimitation définitive de l’aire parcellaire de l’AOP « Mercurey », aboutissant à une réduction de 11,6 % de la surface initiale. Cette décision s’inscrit dans le cadre de la reconnaissance future de nouveaux premiers crus.

Encadrement de l’étiquetage et mentions valorisantes

Le Comité a pris connaissance de la résolution “Vieilles Vignes” de l’OIV, qui établit une définition scientifique des vignes anciennes (≥ 35 ans). Cette base permettra de clarifier les conditions d’usage de cette mention sur les étiquettes. Il s’est également penché sur les travaux en cours concernant l’édulcoration dans les AOP et les examens organoleptiques.

AOP "Muscat de Lunel" ©Céline et Gilles Deschamps / CIVL

3 - S’adapter au changement climatique

Irrigation et résilience climatique : modification du cahier des charges du Muscat de Lunel

Le Comité a validé la mise en procédure d’opposition d’un nouveau cahier des charges pour l’AOP Muscat de Lunel, intégrant notamment l’usage encadré de l’irrigation, l’introduction de dispositions agro-environnementales, l’adaptation des rendements et l’évolution du profil organoleptique pour répondre aux attentes des consommateurs.

Favoriser l’innovation

Le Comité a approuvé la mise en place d’un cadre d’expérimentation pour les dispositifs de couverture de la vigne, permettant aux exploitants de tester ces équipements tout en

conservant le bénéfice de l’AOC, sous protocole validé. Cette initiative répond à la nécessité d’intégrer les innovations non prévues dans les cahiers des charges à l’époque de leur rédaction. Elle nécessitera cependant des évolutions réglementaires.

Gestion du potentiel de production : évolution du dispositif VCI

Les discussions se sont poursuivies sur la proposition d’assouplissement du plafond annuel du VCI (volume complémentaire individuel), avec un objectif de le porter jusqu’à 50 % du rendement de base. Le Comité a pris acte des positions des administrations et poursuivra les échanges en vue d’une décision en septembre.

4- Valoriser les efforts des viticulteurs en matière environnementale suivi du projet “Ecobalyse”

Le Comité a été informé de l’évolution de la méthode d’affichage environnemental des produits agroalimentaires portée par l’ADEME. Une attention particulière est demandée aux ODG pour qu’ils participent à la phase de concertation, la méthode de calcul actuelle devant vraiment être testée pour les produits sous SIQO.

Source URL: *https://www.inao.gouv.fr/cp-cnaov-12-06-2025*

List of links present in page

1. https://www.inao.gouv.fr/actualites/vin